



COMMUNE D'URCUIT

BUDGET PRIMITIF 2022
NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
(art. L.2313-1 du CGCT)

Éléments de contexte :

Selon les données de l'INSEE, la population totale de la commune d'URCUIT s'élève à 2 798 habitants au 1^{er} janvier 2022.

Le Budget Primitif de l'exercice 2022, auquel est annexée la présente note, est voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 31 mars 2022, et s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	2 196 899,70 €	2 196 899,70 €
Section d'INVESTISSEMENT	1 945 200,00 €	1 945 200,00 €

Ces prévisions budgétaires intègrent les multiples contraintes qui s'imposent à la Commune d'URCUIT au titre de l'exercice 2022.

Ainsi, pour l'exercice 2022, le budget de la section de fonctionnement a été établi afin de limiter au maximum l'augmentation des charges, notamment au niveau des ressources humaines. En parallèle, il est nécessaire de veiller à optimiser les ressources de fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, le projet de réhabilitation et d'extension du bâtiment dit du Foyer a débuté. Aujourd'hui en phase d'études préalables, ce projet pourrait donner lieu à un démarrage des travaux d'ici la fin de l'année 2022.

En termes de voirie, les travaux d'enfouissement de réseaux et de sécurisation d'une portion de la RD361, débiteront en 2022.

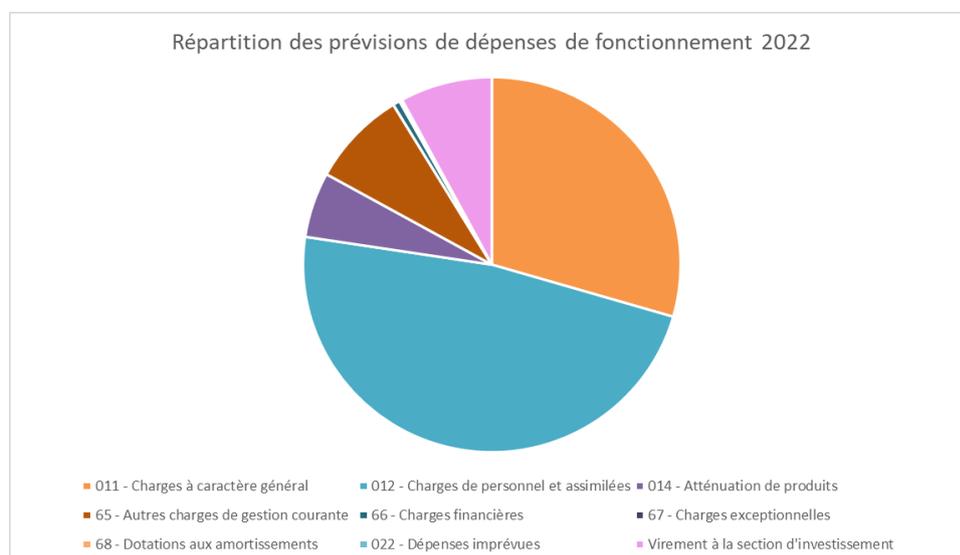
Dans ce contexte, le Conseil municipal a entériné le budget primitif 2022, détaillé ci-après.

I. PRESENTATION DETAILLEE DU BUDGET PRIMITIF 2022

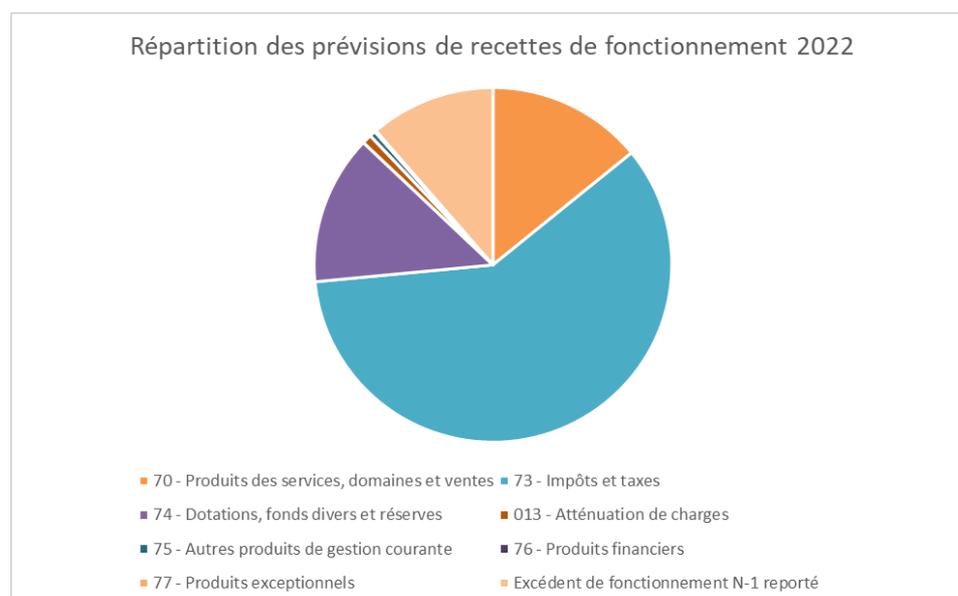
A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHARGES		PRODUITS	
011 - Charges à caractère général	641 500,00 €	70 - Produits des services, domaines et ventes	310 200,00 €
012 - Charges de personnel et assimilées	1 042 200,00 €	73 - Impôts et taxes	1 304 011,00 €
014 - Atténuation de produits	122 500,00 €	74 - Dotations, fonds divers et réserves	299 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	179 475,00 €	013 - Atténuation de charges	19 000,00 €
66 - Charges financières	13 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	12 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 675,00 €	76 - Produits financiers	0,00 €
68 - Dotations aux amortissements	2 000,00 €	77 - Produits exceptionnels	3 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	1 000,70 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 004 350,70 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 947 711,00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	171 549,00 €	<i>Excédent de fonctionnement N-1 reporté</i>	249 188,70 €
<i>Ecritures d'ordre entre sections</i>	21 000,00 €		
TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	2 196 899,70 €	TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES	2 196 899,70 €

Répartition des prévisions de dépenses de fonctionnement 2022



Répartition des prévisions de recettes de fonctionnement 2022



B. SECTION D'INVESTISSEMENT

CHARGES		PRODUITS	
20 - Immobilisations incorporelles	74 000,00 €	13 - Subventions d'équipement	276 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	820 651,00 €
23 - Immonilisations en cours	1 738 000,00 €		
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 812 000,00 €	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 096 651,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	133 200,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	457 408,64 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	27 - Autres immobilisations financières	45 000,00 €
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	28 - Amortissement des immobilisations	21 000,00 €
		024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	133 200,00 €	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	523 408,64 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 945 200,00 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 620 059,64 €
		021 - Virement de la section de Fonctionnement	171 549,00 €
041 - Ecriture d'ordre opérations patrimoniales	0,00 €	041 - Ecriture d'ordre opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	171 549,00 €
<i>Déficit d'investissement N-1 reporté</i>		<i>Excédent d'investissement N-1 reporté</i>	153 591,36 €
TOTAL DES DEPENSES REALISEES	1 945 200,00 €	TOTAL DES RECETTES REALISEES	1 945 200,00 €

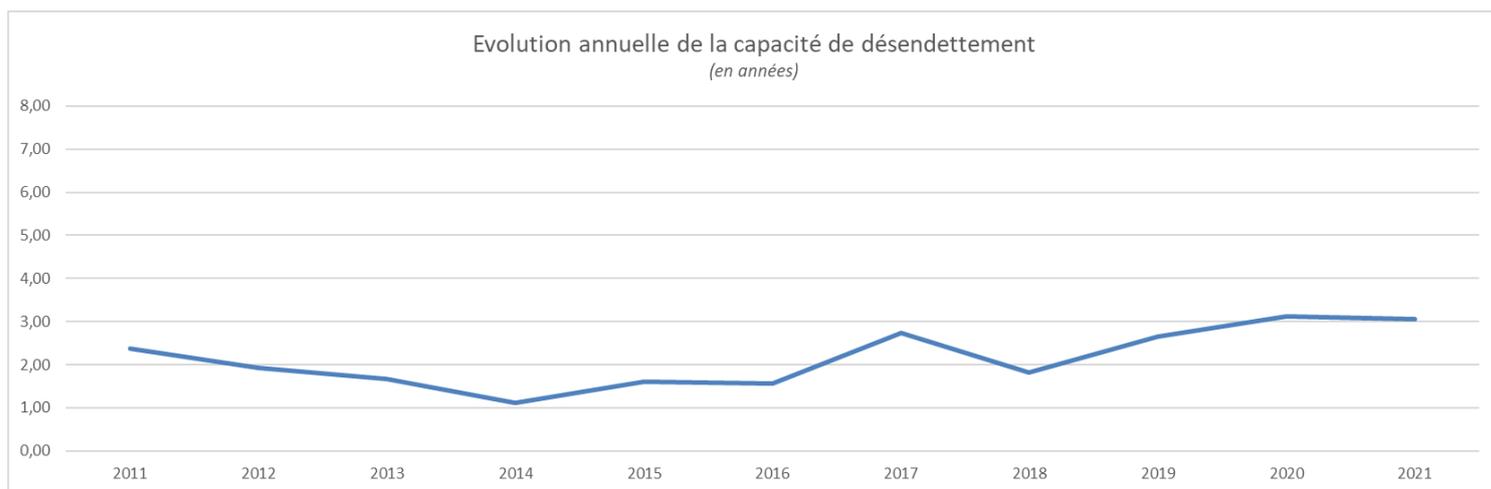
Le graphique ci-dessous présente en détail les opérations inscrites au BP 2022 :



II. ZOOM SUR ...

LE NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

Au 1^{er} janvier 2022, la capacité de désendettement de la commune d'URCUIT est estimée à 3,05 années. Ce ratio est un indicateur de la solvabilité financière de la collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre toute son épargne brute. Il est généralement admis qu'un ratio inférieur à 10 de façon stable traduit une situation saine. Depuis 2011, la capacité de désendettement de la commune d'URCUIT demeure inférieure à 4 ans.



En fonction notamment de l'évolution de la dette au cours de l'année 2022, la capacité de désendettement de la commune d'URCUIT pourra évoluer.

LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET LES CHARGES DE PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2022, la commune d'URCUIT emploie 22 agents titulaires, répartis entre les services administratif, technique, animation et scolaire. Quatre agents non titulaires viennent compléter ces effectifs.

Dans le courant de l'année 2022, et comme chaque année, la commune d'URCUIT fera appel à des emplois saisonniers, afin notamment de répondre aux besoins générés par l'accueil de loisirs sans hébergement lors des vacances scolaires (hors vacances de Noël).